

CONSENTEMENT A LA CONGELATION DES EMBRYONS

A remplir avant la tentative de fécondation in vitro

Madame, Monsieur,

Vous allez dans les prochaines semaines débiter une stimulation de l'ovulation pour une tentative de fécondation *in vitro*. Ce traitement a pour objectif d'obtenir plusieurs ovocytes et potentiellement plusieurs embryons afin d'augmenter les chances de grossesse. Un ou deux embryons seront transférés dans votre utérus pour limiter la survenue de grossesses multiples.

Les embryons surnuméraires peuvent être congelés si leur évolution le permet.

La loi de bioéthique du 7 juillet 2011 sur l'assistance médicale à la procréation autorise leur congélation avec votre accord en vue d'un transfert ultérieur.

Les embryons congelés doivent tous être transférés avant toute nouvelle tentative de fécondation *in vitro*.

Vous serez ensuite consultés tous les ans par écrit sur le maintien ou non de votre projet parental vis à vis des embryons congelés. Vous pourrez alors poursuivre la congélation de vos embryons ou abandonner votre projet parental. Vous pourrez consentir à ce moment à :

- L'arrêt de leur conservation (art. L2141-4 CSP)
- L'accueil de vos embryons par un autre couple (art L. 2141-5 et L2141-6 CSP)
- Le don de vos embryons à la recherche médicale (art L 2151-5)

Si vous ne souhaitez pas le recours à la congélation, il est indispensable de le préciser avant le début de stimulation ovarienne, celle-ci sera adaptée afin de ne mettre en fécondation que 2 à 3 ovocytes.

Nous soussignés,

Madame (Nom, prénom) Nom de jeune fille

Née le/...../..... àemail :.....

Monsieur (Nom, prénom)

Né le/...../..... àemail :.....

Adresse

Code postal.....Ville.....

Numéros de téléphone.....

Certifions avoir pris conjointement connaissance des informations relatives à la congélation des embryons.

Nous souhaitons concernant les embryons surnuméraires: *(cocher la case correspondante)*

Avoir recours à la congélation de nos embryons surnuméraires

Ne pas avoir recours à la congélation et avons connaissance qu'il ne sera mis en culture que deux ou trois ovocytes lors de notre tentative de fécondation *in vitro*.

Nous connaissons aussi la faculté de pouvoir révoquer notre consentement avant toute intervention.

Fait à..... Le.....

Signature Madame
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature Monsieur
précédée de la mention « lu et approuvé »